



Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-dessous une communication destinée à l'ensemble des communes. Pourriez-vous diffuser ces informations auprès de vos membres, s'il vous plaît ?

Pour toute question, vous pouvez nous contacter à l'adresse support.meow@minfin.fed.be.

Actions sur les éléments de confort : comment procéder ?

Madame, Monsieur,

Nous avons constaté que plusieurs communes prennent l'initiative de lancer des actions de confort auprès des propriétaires, afin de déterminer si des bâtiments repris dans la documentation cadastrale comme ne disposant pas d'élément de confort en sont désormais équipés.

Afin de traiter correctement les déclarations relatives aux éléments de confort, nous mettons à votre disposition une méthode de travail uniforme. Cette approche commune vise à garantir un traitement cohérent et efficace des informations communiquées par les citoyens.

Vous trouverez ci-dessous un aperçu clair des différentes étapes à suivre, ainsi que les documents standards à utiliser.

Nous vous remercions d'utiliser exclusivement ces modèles, afin de nous permettre de centraliser et de traiter correctement les données reçues. Votre collaboration est essentielle pour garantir la qualité des informations cadastrales.

Etapes à suivre

1. Vous pouvez obtenir la **liste des biens sans confort** en générant un listing à partir de la matrice cadastrale. [Vous trouverez la méthode à suivre ici.](#)
En cas de questions, vous pouvez contacter support.meow@minfin.fed.be.
2. Envoyez un **courrier** aux citoyens :
 - une lettre d'accompagnement à en-tête et avec le logo de votre commune, signée par le responsable communal ;
 - le formulaire officiel du SPF Finances.Vous trouverez le texte de la lettre à utiliser ainsi que le formulaire via les liens suivants :
 - [la lettre d'accompagnement](#) ;
 - [la lettre de rappel](#) ;
 - [le formulaire de déclaration](#).
2. Offrez un **support aux citoyens** qui ont des questions ou qui souhaitent de l'aide pour remplir le formulaire.
3. Rassemblez les **formulaires complétés**. Envoyez un **rappel aux citoyens** qui n'ont pas répondu. En l'absence de réponse au rappel, vous pouvez décider de **vous rendre sur place** pour obtenir une réponse et une signature du formulaire.
4. Pour chaque formulaire daté et signé mentionnant un **nouvel élément de confort** par rapport à la situation précédente, encodez la **déclaration dans URBAIN via l'option « Introduction par écran »** ([voyez le manuel à partir de la page 14](#)) :
 - Encodé pour référence « Confort » suivi d'un numéro unique.
 - Encodé comme code nature de la demande : « Installation d'éléments de confort ».
5. Joignez le **formulaire de déclaration** sous format PDF dans l'onglet « Plans d'architectes » du dossier URBAIN correspondant.
6. Le SPF Finances centralisera les informations reçues et réévaluera le revenu cadastral de chaque bien en fonction de la nouvelle situation.
7. Vous recevrez les nouveaux revenus cadastraux via les procès-verbaux d'expertise.

Bon à savoir :

- Transférez uniquement les formulaires indiquant effectivement la présence d'une salle de bain et/ou d'un chauffage.
- Seuls les formulaires officiels fournis par le SPF Finances peuvent être traités. Les versions éditées ou créées par les communes ne peuvent pas être prises en compte.

Vous avez une question ?

Vous pouvez nous contacter via support.meow@minfin.fed.be.

Informez-vous des dernières actualités par e-mail

Nous vous invitons à vous inscrire à nos communications par e-mail afin d'obtenir à temps, les informations importantes.

L'inscription se fait facilement via notre site web :

[Finances.belgium.be](https://finances.belgium.be) > [Experts & Partenaires](#) > [E-services](#) > [URBAIN](#) (tout en bas de la page).

Nous vous remercions d'ores et déjà de votre compréhension et de votre collaboration.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées,
SPF Finances – Administration Mesures et Évaluations

SUIVEZ-NOUS



Service Public
Fédéral
FINANCES
DOCUMENTATION
PATRIMONIALE

.be



COPYRIGHT SERVICE PUBLIC FÉDÉRAL FINANCES